

1^{er} mars 2021

À cette séance ordinaire, tenue le 1^{er} mars 2021, étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Rabia Louchini, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier. Madame Danielle Roy est absente. La séance est tenue à huis clos par téléconférence afin de respecter les directives de la Santé Publique. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet de la municipalité. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-trois (19h33).

30-21

Attestation tenue séance du conseil à huis clos par téléconférence.

CONSIDÉRANT la prolongation du décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux qui oblige au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et du directeur général, secrétaire-trésorier, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général, secrétaire-trésorier soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

CONSIDÉRANT le couvre-feu décrété en vigueur depuis le 9 janvier 2021

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et le directeur général, secrétaire-trésorier puissent y participer par téléconférence.

31-21

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications demandées.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Attestation tenue séance du conseil à huis clos par téléconférence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2021
4. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 2 au 16 février 2021
5. Avis de motion et dépôt règlement modifiant le règlement de qualité de vie
6. Acceptation subvention aide financière du MELCC + autorisation signature convention aide financière programme PPASEP
7. Réception finale route Sainte-Caroline avec retenue provisoire
8. Dépôt demande programme PAVL volet accélération pour la réfection route Saint-Alfred
9. Renouvellement entente cellulaire
10. Demande à la Municipalité de Sainte-Marguerite d'aller en appel de candidature pour remplacement temporaire de la coordonnatrice des loisirs
11. Approbation dépôts demandes fonds projet structurant – Génératrice et étude développement futur
12. Adoption du rapport annuel incendie en relation avec schéma couverture en vigueur
13. Demande à Municipalité de Sainte-Claire concernant leur position sur la réfection de la route Saint-Olivier et autorisation début activité préparatoire s'il y a lieu
14. Autorisation prolongation période sans intérêt et sans frais sur taxes et comptes jusqu'au 19 mai 2021
15. Adoption second projet modifiant règlement de zonage 328-08 avec ou sans modification
16. Demande à la MRC de traiter régionalement le dossier du feu vert clignotant (regroupement achat, formation, etc.)
17. Appui au STTP (Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes) pour la campagne vers des collectivités durables
18. Demande au gouvernement du Québec programme Accès-Logis pour augmenter la somme allouée à cette fin pour les municipalités
19. Appui campagne provinciale Santé Mentale 3 au 9 mai 2021 et appui à motion du gouvernement fédéral du projet 988
20. Autorisation appel de soumission par invitation projet enseigne
21. Questions reçues
22. Correspondances
23. Varia

1^{er} mars 2021

- 32-21 **Adoption du procès-verbal du 1^{er} février 2021**
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;
Que le procès-verbal du 1^{er} février 2021 soit adopté tel que présenté.
- 33-21 **Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 2 au 16 février 2021.**
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement;
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.
- | | | | |
|---------------------------------|-----------------|------------|----------------------|
| Les dépôts directs numéros : | 500878 à 500882 | totalisant | 9 303.41 \$ |
| Les paiements directs numéros : | 1094 à 1110 | totalisant | 15 825.00 \$ |
| Les chèques numéros : | 15677 à 15705 | totalisant | 97 961.82 \$ |
| Pour un grand total de : | | | 123 090.23 \$ |
- 34-21 **Avis de motion et dépôt modifiant de règlement de qualité de vie**
Avis de motion est donné par Pascal Laverdière qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier le règlement de qualité de vie 387-16 et plus particulièrement sur les animaux.
Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 35-21 **Acceptation subvention aide financière du MELCC + autorisation signature convention aide financière programme PPASEP**
CONSIDÉRANT l'aide financière confirmée le 11 février 2021 par le ministre du MELCC à la suite de la demande déposée le 15 décembre 2020;
CONSIDÉRANT la convention d'aide financière reçue;
CONSIDÉRANT que la municipalité ne pourra rencontrer les échéances prévues au point 5;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal demande de lui accorder un délai jusqu'à la fin de l'année 2021 pour réaliser l'objet de l'entente et qu'il autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à signer la convention reçue.
- 36-21 **Réception finale route Sainte-Caroline avec retenue provisoire**
CONSIDÉRANT la demande de l'entrepreneur de procéder au versement de la retenue;
CONSIDÉRANT l'avis de l'ingénieur conseil responsable de la surveillance des travaux;
CONSIDÉRANT la réception du cautionnement d'entretien;
Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédiène accepte la réception finale des travaux tel que recommandé par l'ingénieur conseil mais avec une retenue provisoire du montant recommandé par l'ingénieur pour les travaux qui peuvent nécessiter des correctifs (ensemencement qui vu la réalisation en fin de contrat en période moins appropriée pour ce type de travaux) et autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à effectuer le versement de la retenue recommandée et le reste dès que l'ingénieur émettra un avis favorable que les correctifs sont complétés et acceptés de sa part.

1^{er} mars 2021

37-21

Dépôt demande au programme PAVL, volet accélération pour la réfection route Saint-Alfred

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédine a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales volet accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédine désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre de ce volet;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédine s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédine choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois

il est résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles pour la réfection de la route Saint-Alfred, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

38-21

Renouvellement entente cellulaire

CONSIDÉRANT la fin de l'entente depuis janvier 2021;

CONSIDÉRANT le mauvais fonctionnement du cellulaire d'un employé;

CONSIDÉRANT la proposition de Orizon mobile;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à signer l'entente avec Orizon mobile pour le renouvellement des forfaits et le remplacement des deux téléphones SONIM XP7 pour deux Samsung XCOVER pro au coût de 229 \$ par appareil, 85 \$ pour la batterie de remplacement et 80 \$ pour l'étui de protection chacun. Le prix du forfait demeure 50\$/mois chacun et inclus les appels illimités et 6 go de données à partager.

Le tout sera financé à même le budget 2021 pour les communications.

39-21

Demande à la Municipalité de Sainte-Marguerite d'aller en appel de candidature pour remplacement de la coordonnatrice des loisirs

CONSIDÉRANT l'avis reçu de la coordonnatrice des Loisirs d'une prochaine absence temporaire vers la fin du mois de mai 2021;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la préparation des budgets municipaux de maintenir l'entente d'une ressource en loisirs entre Sainte-Hénédine et Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT qu'il serait important d'aller en appel de candidature dès que possible et d'y intégrer la coordonnatrice des loisirs lors du processus pour assurer une meilleure transition;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine demande à la municipalité de Sainte-Marguerite d'aller en appel de candidature dès que possible afin de remplacer temporairement la coordonnatrice en loisirs pour une période de 12 mois;

Deux représentants de la municipalité seront délégués pour assister aux entrevues et faire une recommandation au conseil de Sainte-Marguerite pour l'embauche;

Que les frais de la procédure soient partagés tel que prévu à l'entente.

1^{er} mars 2021

40-21

Dépôt demande fond projet structurant – Génératrice

ATTENDU que la municipalité est dans l'obligation d'avoir accès à une génératrice pour son centre communautaire;

ATTENDU que l'entente qu'elle avait avec Avantis depuis plusieurs années a pris fin lors de la fermeture de la quincaillerie locale et par la suite la vente des actifs;

CONSIDÉRANT que le nouvel acquéreur n'a pas besoin de génératrice et que cette dernière est actuellement hors-service et qu'il ne veut pas payer pour la faire réparer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Sainte-Hénédine dépose une demande d'aide financière du montant de 12 500 \$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2021 pour améliorer les milieux de vie pour le projet *Génératrice centre communautaire*.

Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que Monsieur Yvon Marcoux, directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

41-21

Dépôt demande fond projet structurant – Étude de développement du territoire futur

ATTENDU que la population de Sainte-Hénédine est en croissance;

ATTENDU que les demandes de terrains pour la construction de nouvelles maisons par des particuliers et des entrepreneurs sont en hausse;

ATTENDU que la municipalité n'a plus de terrain disponible pour la construction de nouvelles maisons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Sainte-Hénédine dépose une demande d'aide financière du montant de 5 000 \$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2021 pour améliorer les milieux de vie pour le projet *Développement du territoire futur*.

Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que Monsieur Yvon Marcoux, directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

1^{er} mars 2021

42-21

Adoption du rapport annuel incendie en relation avec le schéma couverture en vigueur

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de la Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entrée en fonction le 1^{er} janvier 2016; CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risque, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2020 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de la Nouvelle-Beauce;

CONSIDÉRANT que les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque; CONSIDÉRANT que l'onglet PMO (justification) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de la Nouvelle-Beauce;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Hénédine a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2020 et prendra, si nécessaire, les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de la Nouvelle-Beauce;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte la partie du rapport annuel 2020 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risque et autorise à le transmettre à la MRC de la Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

43-21

Demande à Municipalité de Sainte-Claire concernant leur position sur la réfection de la route Saint-Olivier et autorisation début activité préparatoire s'il y a lieu

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de M. Victor Bolduc, propriétaire d'une érablière à Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT l'avis de la municipalité de Sainte-Claire à l'effet qu'ils préféreraient participer en 2022 à la réfection du ponceau demandé par Sainte-Hénédine;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine demande à la municipalité de Sainte-Claire de lui faire connaître sa position sur le type de réfection majeure de la route Saint-Olivier auquel ils sont prêts à participer, le montant qu'ils sont prêts à contribuer ainsi que la date suggérée pour que la municipalité de Sainte-Hénédine puisse planifier les travaux préparatoires et demander une aide financière s'il y a lieu.

44-21

Autorisation prolongation période sans intérêt et sans frais sur taxes et comptes jusqu'au 19 mai 2021

CONSIDÉRANT la résolution 215-20;

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire mondiale se prolonge;

CONSIDÉRANT que plusieurs de nos citoyens subissent des conséquences économiques;

CONSIDÉRANT les modalités de paiement de taxes et autres factures en vigueur;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à prolonger la modification au taux d'intérêt et pénalité sur les comptes et ajustement de taxes ainsi qu'autres dus à 0% jusqu'au 19 mai 2021;

Le conseil municipal de Sainte-Hénédine demande à tous ceux qui le peuvent de respecter quand même les échéances prévues pour éviter à la municipalité de devoir emprunter et devoir hausser les taxes dans le futur.

Le conseil municipal de Sainte-Hénédine pourra modifier cette résolution selon l'état de la situation pour établir de nouvelles modalités lorsqu'il le jugera opportun.

1^{er} mars 2021

- 45-21 **Adoption second projet modifiant règlement de zonage 328-08 sur l'encadrement de logement pour travailleur agricole et autres modifications**
CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet le 1^{er} février 2021
CONSIDÉRANT qu'il n'y a lieu d'apporter des modifications à la suite de la consultation écrite de 15 jours, débuté le 10 février dernier.
Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte le second projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage 328-08 concernant l'encadrement pour travailleur agricole et autres modifications.
Une copie du projet de règlement est disponible au bureau municipal sur les heures d'ouverture.
- 46-21 **Demande à la MRC de traiter régionalement le dossier du feu vert clignotant (regroupement achat, formation, etc.)**
CONSIDÉRANT le décret 85-2021;
CONSIDÉRANT la parution dans la gazette officielle du 10 février 2021 du règlement sur le feu vert clignotant;
CONSIDÉRANT que tous les services incendie de la MRC ont un intérêt dans ce règlement;
Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement
Que la municipalité de Sainte-Hénédine demande au conseil des maires de la MRC de la Nouvelle-Beauce de traiter régionalement le dossier du feu vert clignotant (regroupement achat, formation, etc.) en accompagnant les municipalités.
- 47-21 **Appui au STTP (Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes) pour la campagne vers des collectivités durables**
ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;
ATTENDU QU'au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;
ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;
ATTENDU QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;
ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;
ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;
ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;
ATTENDU QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;
ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;
QU'IL SOIT RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Sainte-Hénédine appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

1^{er} mars 2021

48-21

Demande au gouvernement du Québec projet Accès-Logis

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements; ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

Il est résolu unanimement de :

Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.

De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

49-21

Appui campagne provinciale Santé Mentale 3 au 9 mai 2021

CONSIDÉRANT que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

CONSIDÉRANT que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT que faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

CONSIDÉRANT que la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces « RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE »;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal du 1^{er} mars 2021 de Sainte-Hénédiine proclame unanimement l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE.

1^{er} mars 2021

50-21

Soutien de la création d'un service d'écoute téléphonique accessible au moyen du numéro 988

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a adopté une motion visant l'adoption d'un service d'écoute téléphonique national accessible au moyen du numéro 988 pour prévenir le suicide et fournir une assistance immédiate en cas de crise;

QUE la demande en services de prévention du suicide a augmenté de 200 % pendant la pandémie de COVID-19;

QUE, pour utiliser les services d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide existants, il faut composer des numéros à 10 chiffres difficiles à mémoriser, chercher dans des répertoires ou être mis en attente;

QUE les États-Unis auront un service d'écoute téléphonique national accessible par le numéro 988 en 2022;

ET QUE le conseil municipal de Sainte-Hénédine reconnaît la grande importance de faire tomber les obstacles critiques dressés devant les personnes en situation de crise qui cherchent de l'aide;

QU'IL SOIT RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Sainte-Hénédine appuie la création de ce service d'écoute téléphonique national;

et qu'il demande à son personnel d'envoyer une lettre attestant cet appui au député de la circonscription, au député provincial, au ministre de la Santé du gouvernement fédéral, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et aux municipalités voisines.

51-21

Autorisation appel de soumission par invitation projet enseigne

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec le conseil municipal sur la localisation et que le processus d'acquisition de terrain est complété en vue d'implanter deux (2) nouvelles enseignes;

CONSIDÉRANT que le directeur général, secrétaire-trésorier avise le conseil qu'il est prêt à aller en soumission par voie d'invitation à des entrepreneurs de la région; Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à aller en soumission par voie d'invitation auprès d'entrepreneur de la région pour l'installation de deux (2) nouvelles enseignes aux emplacements retenus par le conseil lors des discussions.

52-21

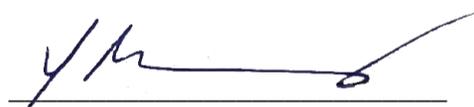
Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.

Il est vingt heures trente (20h30).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Michel Duval,
Maire


Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés